

Note sur l'élaboration d'une comptabilité bancaire par activités : enjeux, définitions, accès aux données

Le Groupe de Travail présidé par G. de Margerie sur les groupes financiers a évoqué l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'informations comptables sur les différentes activités bancaires. Il a souligné dans le même temps les difficultés qu'il y aurait à les recueillir et a suggéré la constitution d'un groupe technique afin d'approfondir la question.

Cette note se propose d'abord d'explicitier les arguments en faveur de la production de ces statistiques par activités, puis d'en préciser les définitions et enfin de s'interroger sur les conditions de leur obtention.

I – Pourquoi une comptabilité bancaire par activités ?

- Pour les autorités monétaires, aussi bien que pour les chercheurs, il est certainement très intéressant de comprendre la façon dont se forment les équilibres économiques du secteur bancaire, à travers ses différentes composantes. Il faut pour cela être capable d'analyser à un niveau assez fin comment se déterminent les coûts, les produits et les revenus du secteur.

Dans la mesure où les fonctions de production et de demande sont très différentes d'une activité à l'autre, il est illusoire de prétendre étudier le comportement bancaire (notamment l'offre de crédit, la tarification) à un niveau trop agrégé. Par exemple, l'observation montre que les variations de taux d'intérêt affectent différemment la rentabilité des activités de retail et celles de marchés. On peut en dire autant de la sensibilité des unes et des autres à la conjoncture et plus généralement à diverses variables macroéconomiques. De sorte que si l'on souhaite construire une maquette du système bancaire pour étudier le comportement ou pour l'intégrer dans un modèle macroéconomique, ces effets de composition méritent naturellement d'être pris en compte.

De plus, si l'on disposait d'informations par activité – au niveau de chaque groupe ou de chaque établissement, on pourrait enfin mener sérieusement des travaux d'économie industrielle sur le secteur. Par exemple, les études sur l'existence d'économies d'échelle ou de gamme dans la banque n'ont guère de sens lorsque les estimations sont réalisées sur des ensembles d'activités mélangées.

- Si l'on se place du point de vue de l'appréciation des risques, cette décomposition des activités est également utile pour plusieurs raisons :

- d'abord parce que les diverses activités portent des niveaux de risque très dissemblables. L'observation des rentabilités dans le temps montre que les activités de marché sont soumises à une variabilité de leurs résultats nettement plus forte que celles des activités d'intermédiation classiques. Ou encore, les revenus d'intérêt sont plus stables que les revenus « hors intérêt ».

- ensuite, parce que la possible diversification de ces risques est centrale pour juger de la plus ou moins grande stabilité d'un système de banque universelle. On aimerait savoir, par

exemple, si la combinaison des activités de banque de détail et de banques de marché conduit à un modèle plus robuste ou si, au contraire, elle fragilise les fonctions bancaires de base.

- enfin, au-delà de leur incidence sur la stabilité individuelle des établissements ou des groupes, les diverses activités ont des incidences différentes sur le risque systémique. Des travaux récents ont montré que certains types de revenus présentent une corrélation élevée avec des indicateurs de marché. C'est le cas des revenus « hors intérêt » (et plus particulièrement des revenus de trading) qui comportent par le fait même un niveau élevé de risque systématique mesuré par la volatilité ou par la probabilité de valeurs extrêmes. Leur développement a donc une incidence directe sur le risque de système puisqu'il génère une corrélation accrue entre les situations des établissements. Une connaissance plus précise de ces revenus est donc pleine d'enjeux pour la stabilité du système, et du point de vue de la régulation bancaire quelle qu'en soit la forme. Signalons que depuis mars 2001 le reporting des banques américaines comporte une décomposition de ces revenus « hors intérêt » en 12 catégories.

II – Quelles statistiques pour quelles activités ?

- La question à résoudre est donc de trouver les moyens de comprendre (éventuellement de formaliser) les modèles économiques propres à chaque classe homogène d'activités. Plus précisément, il s'agirait de collecter les éléments d'une comptabilité plus ou moins détaillée qui comporterait :

- une mesure des coûts, des produits et des résultats par type d'activités. Une décomposition minimale de ces coûts (salaires, frais financiers, autres) et de ces produits (revenus d'intérêt, commissions) serait nécessaire. Et il faut être conscient de la difficulté de cet exercice qui soulève des questions délicates de comptabilité analytique. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'estimer les coûts financiers de l'activité de crédit ou le partage des commissions entre activités.

- une mesure des actifs, bruts et pondérés des risques, affectés à l'activité considérée, ainsi que les capitaux propres qui y sont alloués. Ce qui permettrait de construire des indicateurs de rentabilité et d'en suivre les évolutions dans le temps. Au-delà, la connaissance de la structure de ces actifs ainsi que celle des passifs auxquels ils sont adossés serait également très utile.

- Comme l'indique le rapport de Margerie, la séparation entre les trois grandes activités de banque, d'assurance et de gestion d'actifs, est inscrite dans la structure de régulation. C'est-à-dire que les exigences de reporting, fournissent des informations à ces trois niveaux ; la fusion de la Commission Bancaire et de l'ACAM ne devrait pas remettre en cause cette situation.

La difficulté se situe donc dans la décomposition entre les activités bancaires traditionnelles de gestion des moyens de paiement et de crédit, et celles de banques de financement et d'investissement. Et à l'intérieur de chacune de ces catégories la décomposition peut être très détaillée.

A priori, il ne semble pas y avoir d'inconvénient à aller aussi loin que possible dans ce détail, le choix ne peut donc résulter que de la disponibilité des données ou plutôt de la

capacité à se les procurer à un coût raisonnable pour les institutions financières et pour les statisticiens. A tout le moins, il faudrait obtenir une distinction au sein des activités traditionnelles entre banque de détail (particuliers, professionnels) et banque d'entreprises et au sein de la BFI entre activités de marchés, conseils, et financements de projets. De même que les filiales étrangères de banque de détail doivent naturellement être isolées.

III – Quelles sources utiliser ?

Pour une part les statistiques que l'on vient d'évoquer existent dans les publications légales ou autres communications annexes des groupes bancaires. Mais leur contenu est défini de façon hétérogène d'une institution à l'autre du fait de leurs différences d'organisation : par exemple le traitement des entreprises ou celui de la gestion de patrimoine se fait ou non selon les cas dans des structures particulières. Ces statistiques individuelles ne peuvent donc être ni agrégées ni comparées.

Il est cependant possible de les compléter (au moins au niveau agrégé) par des informations provenant des régulateurs, de la Banque de France ou d'associations professionnelles : volumes et taux des crédits par catégories par exemple. D'autre part, les analystes financiers travaillant sur le secteur, effectuent des traitements sur les données publiées et en collectent d'autres directement auprès des banques. Mais même à leur niveau, alors que leur travail consiste pourtant à effectuer des comparaisons, l'hétérogénéité des statistiques semble difficile à dépasser : pour un même analyste la liste des activités retenues diffère d'un groupe bancaire à l'autre. De plus, les analystes ne traitent que les institutions cotées ce qui écarte une bonne partie du secteur.

Enfin, les régulateurs, et tout particulièrement la Commission Bancaire, possèdent sans doute des informations non publiées qui pourraient être utiles au projet esquissé. Mais ils semblent peu disposés à les partager, même si ces informations ne semblent pas poser *a priori* de problème de confidentialité, surtout s'agissant des données agrégées. Il serait utile d'envisager la possibilité de faire progresser la confidentialité en ce domaine.

Dans ces conditions la démarche qui nous semble la plus raisonnable ou la plus prudente consisterait :

- d'abord à évaluer ce qui peut être réalisé sur la base des statistiques disponibles. Quelle serait la cohérence d'un tel travail, jusqu'où peut-il être mené ? Le résultat serait-il très éloigné de l'objectif recherché ?

- puis, dans la mesure où l'on serait trop loin de l'objectif, il faudrait explorer les conditions d'obtention d'informations complémentaires. Qui pourrait les fournir ? A quel niveau de détail serait-il possible et souhaitable de parvenir ?

Il nous semble que ce travail devrait être entrepris par un groupe restreint de personnes capable de s'y investir pour un temps non négligeable. Ce groupe serait composé de personnels des services de la statistique publique auxquels pourraient se joindre des membres d'associations professionnelles, des chercheurs ... Il reste à voir si les services statistiques sont prêts à engager des moyens en ce sens.

Jean-Paul POLLIN